

**LISTE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES CONSULTEES –
NOTIFICATION DU DOSSIER DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRETIGNOLLES-SUR-MER**

PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIEE	ENVOI CONSULTATION	REPONSE
Sous-Préfecture des Sables d'Olonne, sous couvert de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Courrier du 11/08/2025	Pas de réponse
Conseil Régional des Pays de la Loire	Courrier du 11/08/2025	Pas de réponse
Conseil Départemental de la Vendée	Courrier du 11/08/2025	Courrier du 16/09/2025 Avis favorable
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée	Courrier du 11/08/2025	Pas de réponse
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vendée	Courrier du 11/08/2025	Courrier du 22/09/2025 Avis favorable
Chambre d'Agriculture de la Vendée	Courrier du 11/08/2025	Pas de réponse
Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire	Courrier du 11/08/2025	Pas de réponse



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction Routes Mobilités Habitat

Dossier suivi par : Caroline PAS
N° à rappeler : 02.28.85.86.81
Mail : caroline.pas@vendee.fr
DRMH-25.0187
La Roche-sur-Yon, le

16 SEP. 2025



Monsieur François BLANCHET
Président du Pays de Saint-Gilles-
Croix-de-Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Monsieur le Président, *de François*

Conformément aux dispositions de l'article L.132.7 du code de l'urbanisme prévoyant l'association des personnes publiques associées à l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme, vous saisissez le Département de la Vendée dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune de Bretignolles-sur-Mer.

Ce dossier n'appelle pas d'observation de ma part. Le Département émet un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A. H.

Le Président de la Commission,
Urbanisme, Habitat, Aménagement
du Territoire

[Signature]
Valentin JOSSE

Copies : Mme Isabelle DURANTEAU et M. Thomas PERROCHEAU, Conseillers départementaux du canton de Saint-Hilaire-du-Riez

Gaëtan (o)
DG S (e)



La Roche-sur-Yon, le 22 septembre 2025

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
Monsieur le Président
Monsieur François BLANCHET
ZAE du Soleil Levant – CS 63669
85806 SAINT GILLES CROIX DE VIE CEDEX

Le Président

Vos réf. : NB/DA/AA/AP

Nos réf. : DL/DR/AD/ 2025-078

Courriel direct : direction85@cma-paysdelaloire.fr

Dossier suivi par Méлина ROCHARD

Objet : Projet de modification n°1 du PLU de la commune de Brétignolles Sur Mer

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brétignolles sur Mer.

Cette modification, engagée par arrêté du Président en date du 12/12/2024, porte principalement sur :

- Une modification de zonage dans le centre-ville avec la suppression d'un emplacement réservé,
- La rectification du zonage NL d'un fossé en centre-ville afin de corriger une erreur matérielle,
- Ainsi que divers ajustements et clarifications du règlement écrit (hauteurs, emprises, annexes, piscines, panneaux solaires, clôtures...).

Les intérêts des entreprises de l'artisanat, auxquels nous sommes attentifs, doivent être préservés afin de permettre aux artisans l'exercice et le développement de leurs activités. Leur présence est un enjeu à plus d'un titre : participation au maillage et à l'attractivité des territoires, contribution au développement économique, maintien et création d'emplois...

Après avoir examiné avec attention les éléments du dossier, nous considérons que les intérêts des entreprises artisanales ne sont pas impactés par ces ajustements réglementaires, ces derniers n'occasionnant aucune restriction ou contrainte supplémentaire à l'exercice ou au développement de leurs activités sur le territoire.

Aussi, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet **un avis favorable** au projet de modification n°1 du PLU de la commune de Brétignolles sur Mer.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président de la CMA de niveau départemental - Vendée,
Vice-Président de la CMA de Région des Pays de la Loire

Daniel LAIDIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - VENDEE

35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA-ROCHE-SUR-YON Cedex - ☎ 02 51 44 35 22 - direction85@cma-paysdelaloire.fr - artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00136

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

